

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom de l'association (ou fondation) :

Association ASSE-Musée des Verts

Adresse du siège (rue, numéro de rue, ville, code postale) :

14 rue Paul et Pierre Guichard
42028
Saint-Etienne CEDEX 1



Objet :

Musée à caractère d'intérêt général

Etablissement retraçant l'Histoire du club de football de l'AS-Saint-Etienne

Le don n'ouvre droit à une déduction d'impôt que dans la mesure où les conditions générales prévues à l'article 238-bis du Code Général des Impôts sont remplies, c'est-à-dire s'il est effectué au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel. Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 du CGI et 238bis du CGI.

Donateur

Nom du donateur : _____ **Prénom :** _____

Adresse (rue, numéro de rue, code postal et ville) : _____

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu à titre des dons et versements ouvrant droit à une réduction d'impôt, la somme de : €

Somme en toutes lettres : _____

Date du versement ou du don : ____ / ____ / ____

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0V bis A du CGI

Forme du don : Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don : Numéraire Titres de sociétés cotés Autres

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque (N°.....)

Virement, prélèvement, carte bancaire

Date et signature